

République Française

Département de la Meuse

DELIBERATION
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre Intercommunal d'Action Sociale

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
21	13	13 + 1 pouvoir

Date de convocation
16 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à vingt heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil d'Administration, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire), sous la présidence de **Martine AUBRY**, Présidente.

Présents : **AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, COLLIGNON Céline, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, RAMAND Anne, RAMAND Thierry, RENAUDIN Bernard, ZEHR Pascale.**

Absents : **CHARRIOT Sophie, JEANNESSON Dominique, MARECHAL Dominique, PALIN Guillaume, PHILIPPOT Nathalie, MEUNIER Nathalie, THOMAS Claude.**

Représentés : **PARISSE Pierre pouvoir donné à KLEIN Dania.**

Madame LOMBARD Noémie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Attributions d'aide financière au BAFA
N° de délibération : DCA_2025_13

Vu la délibération N°DCA 20181022-04 relative à l'accompagnement financier des BAFA-BAFD,

Vu la délibération N°DCA_2022_14 relative au règlement d'attribution d'aide financière au BAFA-BAFD,

Mme la Présidente expose que quatre jeunes ayant été animateurs sur les centres de loisirs organisés par le CIAS pourraient bénéficier d'une aide financière au BAFA.

La Présidente rappelle que cette aide est conditionnée à la réussite du BAFA et que le bénéficiaire s'engage à participer à l'animation des accueils de loisirs et séjours organisés par le CIAS sur 5 semaines.

Le montant de l'aide correspond à 50% du montant de la formation.

La Présidente propose de voter l'attribution d'une aide financière au BAFA pour les jeunes suivants :

- Méline BOUTILIER
- Anaïs JANNOT
- Félicien DUBLANCHY
- Noé COURTIN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du CIAS décident :

- De voter l'attribution de l'aide financière BAFA aux jeunes nommés ci-dessus
- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Martine AUBRY,
Présidente



Martine AUBRY
2025.10.01 11:34:23 +0200
Ref:9559812-14392477-1-D
Signature numérique
La Présidente

Martine AUBRY